

## **Appel d'offre interne 2012**

### **ECCOREV**

**Laboratoire ou Centre de recherches :**

**UMR 7318 (ex 6201)**, Droit Public Comparé – Droit international et droit européen (DPCDIDE),  
Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC),  
Faculté de droit et de sciences politiques de l'UPCAM.

**Responsable scientifique :**

**Sandrine MALJEAN-DUBOIS**, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du CERIC  
UMR 7318, CERIC  
Espace René Cassin  
3, avenue Robert Schuman  
13628 Aix-en-Provence Cedex 1  
Tel. 04 86 91 42 43  
Fax. 04 86 91 42 50  
maljean.dubois@wanadoo.fr

**Thème :**

Ecole thématique : Initiation au droit de l'environnement

**Lieu de la manifestation et organisme d'accueil :**

La Londe Les Maures  
Odalys l'île d'or  
Bd de la Plage de l'Argentière  
83250 La Londe les Maures

**Date de la manifestation :**

8 au 12 octobre 2012

## **ÉCOLE THÉMATIQUE 2012** **INITIATION AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

### **• Contexte de la recherche**

Ce projet part du constat que bien des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants travaillant dans le champ de l'environnement (géographes, historiens, économistes, politistes, sociologues, chimistes, écologues, etc.) sont confrontés dans leurs recherches ou dans la restitution de leurs recherches aux outils juridiques (« quels sont les outils de protection de la biodiversité ? », « quelle est la réglementation applicable dans un parc régional ? », « qu'est-ce qu'une aire marine protégée ? », « qu'est-ce que le Protocole de Kyoto ? », « quel est le rôle du préfet ? », « comment sont déterminés les quotas de pêche ? », « qu'est-ce qu'un contrat Natura 2000 ? est-il obligatoire ? », « qu'est-ce qu'une directive européenne ? Est-elle obligatoire ? » etc.). Il leur manque cependant les clefs pour accéder à cette matière et la méthodologie pour être à même de faire des recherches en droit de l'environnement.

### **• Objectifs de la demande**

 **Les objectifs scientifiques de cette école thématique** est de permettre aux participants :

- de se familiariser avec le raisonnement juridique ;
- et d'acquérir les clefs pour comprendre le droit de l'environnement, ses sources, ses principes, ses outils, ses acteurs ;
- d'être en mesure de conduire des recherches simples sur le droit de l'environnement, de manière autonome à partir de la base de données en ligne « Légifrance » ;
- d'acquérir une culture commune permettant un dialogue interdisciplinaire, avec à terme le montage de projets collectifs ou des publications communes ;
- de réfléchir à l'appréhension par le droit des concepts, découvertes, innovations scientifiques dans l'optique d'une meilleure articulation sciences/action publique, scientifiques/gestionnaires.

 **Les objectifs stratégiques de l'école** sont d'une part de favoriser le développement des recherches interdisciplinaires sur l'environnement à travers la consolidation d'une communauté de recherche. L'école fournira l'occasion de montrer les questions que se posent les juristes, ce qu'ils admettent comme « preuve » valide, ce qu'ils attendent des autres disciplines, mais aussi d'explorer les concepts à la frontière de plusieurs disciplines et de réfléchir sur leurs potentiel interdisciplinaire, concepts (normes, effectivité/efficacité, gouvernance...).

L'école devrait permettre d'autre part aux chercheurs et enseignants-chercheurs de mieux articuler leurs recherches avec les besoins des gestionnaires et « décideurs ».

Il s'agit d'un dispositif adapté car seule la formule résidentielle sur 5 jours en immersion permet véritablement de nouer des liens en profondeur, dans le cadre des formations, mais aussi des rencontres informelles, repas, programme social. Cette formule offrira la dynamique collective et la cohésion de groupe nécessaires à la réalisation des objectifs à atteindre. Elle marquera le point de départ de travaux en collaboration entre les chercheurs et enseignants-chercheurs des disciplines différentes mais complémentaires qui y auront participé.

## Rayonnement scientifique

Cette école thématique s'adresse **aux doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs non-juristes** mais ressentant le besoin d'une initiation au droit de l'environnement parce qu'ayant besoin de comprendre voire utiliser le droit de l'environnement dans leur recherches, ou parce que désireux **d'intégrer ou lancer des projets pluridisciplinaires ou interdisciplinaires associant des juristes**. Les conséquences attendues de cette école sont le transfert de méthodes et techniques, la création ou le développement d'une communauté pluridisciplinaire, création de réseaux d'échanges et de collaborations, grâce aux échanges mutuels lors des ateliers de travail et dans les moments de convivialité que permet le résidentiel, l'accompagnement des participants dans un changement de thème de recherche et une reconversion, l'élaboration éventuelle de nouveaux projets pédagogiques (diplômes pluridisciplinaires).

Une grande campagne de communication sera menée par le CERIC mais également par le CNRS.

Le CERIC propose de monter cette école thématique « Initiation au droit de l'environnement » à destination des non juristes (géographes, historiens, économistes, politistes, sociologues, chimistes, écologues, etc.). **Ce projet s'insère dans les axes thématiques de recherche d'ECCOREV mais permettra également les collaborations de recherche futures avec d'autres équipes membres de la fédération.**

Il s'agirait d'abord, par une série de modules de cours et de cas pratiques en lien avec des préoccupations de terrain (permettant de déterminer comment protéger une espèce sauvage, un écosystème particulier, ou encore quelle réglementation est applicable aux produits chimiques, OGM, aux différents milieux ...) de permettre à des non juristes de formation, travaillant sur les problématiques environnementales, de s'initier à la matière et mieux se repérer dans le maquis des textes et des institutions (droit français, droit européen, droit international). L'école aurait également pour objectif de permettre le **rapprochement de communautés** travaillant sur des objets identiques selon des profils disciplinaires différents, visant à terme le développement de **participations croisées à des projets de recherches** ou publications. Avec sa **pluri-disciplinarité**, c'est au cœur même de l'esprit œuvrant au sein de la fédération ce projet d'école s'inscrit.

• **Réalisations prévues et plan financier**

✚ **Programme prévisionnel :**



**ÉCOLE THÉMATIQUE 2012  
INITIATION AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT**

**GRANDS AXES DU PROGRAMME :**

*Le programme est découpé en 7 modules d'une demi-journée chacun.*

*Modules 1 à 5 : chaque module est composé d'une heure trente de « leçon » et d'une heure trente d'exercices encadrés. Les exercices permettront notamment aux participants de se familiariser avec le raisonnement juridique à travers l'étude poussée de décisions de justice juridiques qui seront décortiquées afin de faire ressortir les constantes de ce type de raisonnements.*

*Modules 6 à 7 : exercices pratiques en petits groupes.*

**Module 1. Introduction au droit (lundi 28 mai 2012 après-midi)**

Comment définit-on une norme, une règle, le droit ? Notions d'obligation, de contrainte, de sanction.

Éléments historiques

Distinction droit public et droit privé

Distinction droit interne, droit européen, droit international

Conflits de normes et hiérarchie des normes

**Exercices :**

• Commentaire de texte (règle morale et règle juridique)- étude d'un avis du comité d'éthique – présentation de textes différents pour illustrer la variété du phénomène juridique (obligation de moyen et de résultat, obligation quantifiée, obligation atténuée, obligation sanctionnable et non sanctionnable, exemples de soft law et hard law)

**Module 2. Les sources et acteurs (mardi 29 mai 2012 matin)**

Qu'est-ce que le droit de l'environnement ? notion d'environnement, sources du droit de l'environnement (internationales, européennes, constitutionnelles, législatives, règlementaires, rôle de la jurisprudence)

Caractères du droit de l'environnement : jeunesse, foisonnement, complexité, évolutivité, éclatement, participation et transparence

Le qui fait quoi ? l'administration de l'environnement, les ONG, les entreprises, les citoyens

**Exercices :**

• analyse d'un contrat environnemental (ex. contrat Natura 2000, contrat agri-environnemental)

### **Module 3. Les principes (mardi 29 mai 2012 après-midi)**

A quoi servent les principes ?

Le principe de prévention

Le principe de précaution

Le principe de développement durable

Le droit de l'homme à un environnement sain (aspects substantiels et procéduraux)

Le principe du pollueur payeur

#### **Exercices :**

- commentaire dirigé d'une décision QPC
- commentaire règlement sur l'écoconditionnalité dans l'agriculture

### **Module 4. La réparation des dommages (mercredi 30 mai 2012 matin)**

Problèmes d'effectivité du droit de l'environnement

Sanction pénale

Sanction administrative

Réparation civile

Compensation écologique – « prix de la nature »

#### **Exercices :**

- commentaire dirigé d'un arrêt
- décortiquer l'affaire de la fuite de l'oléoduc sur la Crau

### **Module 5. Illustration (jeudi 31 mai 2012 matin)**

Choix d'une politique qui sera décrite plus dans le détail, en fonction du profil des participants (Natura 2000 ? Politique climatique (négociations internationales, éolien ?) ? dissémination des OGM dans l'environnement ? nucléaire ?) – exercice en fonction.

### **Modules 6 et 7. Exercices pratiques (jeudi 31 mai après-midi et vendredi 1<sup>er</sup> juin matin)**

Un exercice pratique réalisé en 3 groupes de 12 max. avec à la fin restitution aux autres groupes. Le participant s'inscrit dans les groupes en fonction de son besoin professionnel.

- Un riverain d'une usine de pesticides, angoissé de vivre dans son immédiate proximité et très mécontent de n'avoir aucune information sur les risques et incidents déjà enregistrés et sur la conduite à tenir en cas d'accident, souhaiterait porter plainte contre les dirigeants de l'exploitation et obtenir des conseils sur le droit européen applicable [droit de l'homme à un environnement sain, portée de la Charte de l'environnement, accès au juge, installations classées et établissement dangereux, rôle du juge, jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme].
- Une entreprise souhaite lancer un nouveau produit insecticide à partir d'une nouvelle molécule qu'elle vient de découvrir et breveter. Elle vous demande si le principe de précaution fait peser sur elle des obligations particulières, quelles sont les éventuelles procédures qu'elle doit suivre à cet effet et quels sont les risques qu'elle encourt en cas de dommage à l'environnement ou à la santé des personnes [principe de précaution, installations classées, procédures d'enregistrement, REACH, responsabilité].
- Une ONG est créée pour protéger les tortues marines *Caretta Caretta*. Elle vous consulte pour l'aider à déterminer les actions prioritaires à conduire et promouvoir et leur traduction juridique. [zonage écologique, milieu marin, aires marines protégées, développement durable, conciliation avec les activités touristiques, pêche etc.].



## Budget prévisionnel

<b>Postes</b>	<b>Prévisionnel dépenses</b>	<b>Prévisionnel recettes</b>
- Frais de préparation et d'organisation du colloque (consommables, reprographie, fournitures de bureau, petit matériel pour colloque...) - Programme social	1.980 €	
Frais de location de salles et de matériel, de communication	1.640 €	
Frais de voyage	643 €	
Frais d'hébergement et de restauration sur place	16.912 €	
<b>ECCOREV</b>		<b>4.000 €</b>
Subvention UPCAM		2.400 €
LabexMed		4.000 €
CNRS		8.500 €
Subvention Conseil Régional (demande en cours)		1.000 €
Frais d'inscription		1.275 €
<b>TOTAL</b>	<b>21.175 €</b>	<b>21.175 €</b>

## • Composition du comité scientifique et/ou d'organisation

 **Comité Scientifique** : *chargé d'élaborer ce projet (thèmes, objectifs, conséquences attendues public ciblé, sélection des candidatures)*

Mathilde Boutonnet, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Robert Chenorkian, Professeur à l'Université de Provence, DSA INEE CNRS  
Olivier Godard, Directeur de recherche au CNRS (Polytechnique)  
Joël Guiot, Directeur de la fédération de recherche ECCOREV  
Yann Kerbrat, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Rostane Mehdi, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, directeur de l'UMR7318  
Philippe Le Prestre, Professeur à l'Université de Laval  
Vanessa Richard, Chargée de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Eve Truilhé-Marengo, Chargée de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Marcelo Varela, Professeur à l'UniCEUB (Brasilia)

 **Comité d'Organisation** : *chargé d'assurer la mise en œuvre du projet (programme, choix des conférenciers, intervenants et animateurs, organisation pédagogique, choix des modalités pratiques)*

Mathilde Boutonnet, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Joël Guiot, Directeur de recherche au CNRS, Directeur de la fédération de recherche ECCOREV  
Bruno Hamelin, Professeur à l'Université Paul Cézanne (CEREGE)  
Donia Landoulsi-Faure, ingénieur d'études (UMR7318)  
Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence)  
Martine Perron, Ingénieur d'études CNRS (UMR7318)  
Vanessa Richard, Chargée de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence)

## Nombre et Qualité des participants :

Nombre total de participants prévus: 36 dont une dizaine de doctorants

## 9 intervenants

**Philippe Billet**, Professeur à l'Université Lyon III, directeur de l'Institut de droit de l'environnement (spécialiste reconnu de droit français de l'environnement – droit administratif, sols pollués)

**Mathilde Boutonnet**, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille (spécialiste reconnue de droit français de l'environnement – droit civil, contrats, risques, responsabilités)

**Isabelle Doussan**, Directrice de recherche à l'INRA (Nice) (spécialiste reconnue de droit français de l'environnement - agriculture)

**Laurent Fonbaustier**, Professeur à l'Université Paris Sud (spécialiste reconnu de droit français de l'environnement – droit administratif et constitutionnel, histoire du droit)

**Yann Kerbrat**, Professeur l'Université d'Aix-Marseille (UMR7318, Aix-en-Provence) (spécialiste reconnu de droit international de l'environnement)

**Sandrine Maljean-Dubois**, Directrice de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence) (spécialiste reconnu de droit international et européen de l'environnement)

**Laurent Neyret**, Maître de conférences à l'Université de Saint-Quentin (spécialiste reconnu de droit français de l'environnement – précaution, risques, contentieux)

**Vanessa Richard**, Chargée de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence) (spécialiste reconnue de droit international de l'environnement – eau et changements climatiques)

**Eve Truilhé-Marengo**, Chargée de recherche au CNRS (UMR7318, Aix-en-Provence) (spécialiste reconnue de droit européen de l'environnement – OGM, risques, preuve et expertise)

🚩 Court CV du porteur de projet incluant la liste de trois publications les plus pertinentes pour le projet :

**Sandrine MALJEAN-DUBOIS**, directrice de recherche au CNRS, dirige le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC, UMR 7318 Université d'Aix-Marseille / CNRS). Co-directrice du Master 2 de droit international et européen de l'environnement de l'Université d'Aix-Marseille, elle consacre ses activités d'enseignement et de recherche au droit international et européen de l'environnement dans son ensemble (création, mise en œuvre, efficacité) et a dirigé de nombreux ouvrages collectifs et publié un grand nombre d'articles scientifiques dans le champ du droit international et européen de l'environnement. Une partie de ses recherches porte sur des questions transversales : sources du droit de l'environnement, outils des politiques environnementales, effectivité du droit international et européen de l'environnement, rôle du juge dans le développement du droit, procédures de non-respect internationales. Elle a également publié de nombreux écrits relatifs à la protection de la biodiversité, aux relations entre le droit de l'Organisation mondiale du commerce et le droit international de l'environnement et au développement durable. L'étude du régime international sur les changements climatiques constitue actuellement son domaine d'étude privilégié. Elle est membre du Comité sur les principes du droit international du climat de l'International Law Association.

*Avec Matthieu Wemaëre, La diplomatie climatique : les enjeux des négociations internationales, Pedone, Paris, 2010, 378 p. Prix Claude Berthault - Institut de France.*

*Avec Anne-Sophie Tabau, « Non-compliance Mechanisms: Interaction between the Kyoto Protocol System and the European Union », European Journal of International Law, 2010, vol. 21, pp. 749-763.*

*The transformation of international environmental law. Hart Pub. & Pedone, 2011, 304 p. (co-dir. Yann Kerbrat).*